

A nos partenaires et parties prenantes

Gennevilliers, le 10 avril 2018

Messieurs,

Nos reconnaissons que l'une des obligations qui conditionne notre participation au Global Compact des Nations Unies est la préparation annuelle et la publication d'une Communication sur le progrès (COP). Cette dernière comprend une déclaration réitérant l'adhésion aux principes du Global Compact, la publication de notre dernière communication, et enfin une mesure des résultats obtenus ou escomptés.

Nous sommes au regret de vous faire part de notre retard dans la préparation, l'envoi et la mise à disposition du public de notre Communication sur le progrès, en raison de projets structurels importants mobilisant les équipes concernées.

Nous vous prions de bien vouloir nous accorder une extension de la période de délai de soumission afin de pouvoir publier notre COP et décrire les efforts et progrès réalisés afin d'appliquer et mettre en œuvre les principes du Global Compact des Nations Unies. Notre prochaine Communication sur le progrès sera envoyée sur le site du Global Compact aux fins d'évaluation en date du 10 juillet au plus tard.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Messieurs, à l'expression de mes meilleures salutations.

Patrick CHATILLON
Cogérant

